



**INSCRIPTION AU VIDE-ATELIER\***

Événement se déroulant le : 04/10/2019

à : Écopôle Pau-est 51 Chemin de Morlaàs, 64510 Meillon

**Inscription personne morale**

**Je soussigné(e),**

Nom / Prénom	
Représentant la Société	
Adresse	
N° SIRET/ code APE	
N° pièce identité	
Immatriculation véhicule	
Téléphone	
Mail (en majuscule)	@

**1/ Déclare sur l'honneur :**

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

	<b>TOTAL</b>
1 espace sans véhicule 3m x 3m = 30€	€
1 espace avec véhicule 8m x 4m = 50€	€
<b>TOTAL A PAYER SANS ADHESION</b>	<b>€</b>
Adhésion à l'association IDRE pour l'année 2019-2020 (facultatif)	
20€ -10€ de remise (reçu d'adhésion envoyé par mail)	+10€
<b>TOTAL A PAYER EMPLACEMENT+ADHESION</b>	<b>€</b>
Paiement effectué par : <input type="checkbox"/> chèque <input type="checkbox"/> virement (RIB en page suivante)	

**Fait à :**

**le :**

**Cachet + signature**

\*Une copie sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



Siège social :  
12, place d'Armes  
BP 218  
64302 ORTHEZ  
☎ 05 59 69 88 88  
Fax 05 59 69 88 99  
www.pouyanne.fr

Domiciliation :

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

TITULAIRE DU COMPTE

ASSOC. INTERPROFESSIONNELLE DE L  
DECONSTRUCTION ET DU RE EMPLOI  
30T RUE MICHEL HOUNAU  
SCIC PAU PYRENEES

64000 PAU

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Code banque Code guichet N° de compte Clé RIB

11989 00009 83536100401 33

OPÉRATIONS ZONE SEPA

OPÉRATIONS HORS ZONE SEPA

BIC POUYFR21 CAZRES2Z

IBAN FR76 1198 9000 0983 5361 0040 133 ES46 2085 01915703 9001 5064

Ce document est destiné à être remis aux organismes appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, LCR, etc.). Son utilisation permet d'éviter des erreurs ou des retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes.

## REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-ATELIER

1. La manifestation dénommée « Vide-Atelier des artisans » organisée par l'Association IDRE se déroulera à l'Écopôle Pau-Est 51 chemin de Morlaàs 64510 MEILLON le vendredi 04/10/2019.
2. Le Vide Atelier est ouvert aux artisans du bâtiment uniquement qui mettront en vente des matériaux de récupération ou des invendus. La vente d'outillage n'est pas autorisée sur le site mais un panneau de petites-annonces sera à disposition.
3. Pour valider leur participation, les participants devront retourner par mail ou par courrier la fiche d'inscription et le règlement des frais d'emplacement (voir les tarifs et modalités de paiement indiqués sur la fiche d'inscription). Si l'envoi est complet, un accusé réception du dossier sera envoyé par mail. Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée le jour de la manifestation.
4. Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.
5. L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.
6. Les emplacements sont attribués par les bénévoles de l'association le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.
7. L'entrée du vide grenier est interdite avant 10h. L'installation des stands devra se faire de 10h à 13h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier.
8. Les exposants s'engagent à rester sur leur emplacement jusqu'à 18h au minimum (si emplacement sans véhicule). Les exposants ayant choisi un emplacement avec véhicule attendront la fin de manifestation.
9. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet ou déchet que ce soit. À la fin du vide grenier, tous les emplacements devront être laissés en parfait état de propreté, et les invendus remballés. Aucun objet ne devra être laissé sur place.



10. Les chiens devront être tenus en laisse dans l'enceinte du vide atelier.
11. L'association IDRE n'interfère d'aucune manière dans les transactions entre vendeur et acheteur et ne saura être tenue pour responsable en cas de contentieux.
12. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.
13. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
14. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
15. L'association IDRE se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscription seront alors remboursés.
16. L'inscription au vide atelier de l'association IDRE vaut pour acceptation par l'exposant du présent règlement.